

LE PETIT MARQUILLAT

Journal d'informations municipales
Em@il : mairie.marcq08@orange.fr

1 place de la Mairie - 08250 MARCQ
☎ : 03.24.71.09.33

Janvier 2014 - N° 9
Dépôt légal : février 2010

Le mot du Maire



Une année se termine, une autre commence : voici à nouveau le temps des vœux.

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter une excellente année 2014 : santé, bonheur, réussite dans vos projets...

Certains d'entre vous ou de vos proches connaissent des difficultés ou sont frappés par la maladie, le deuil, le chômage, la solitude. A tous, j'adresse un message de fraternité, de chaleur humaine et d'espoir.

En cette période difficile que nous traversons, la commune, cellule élémentaire de notre démocratie, demeure

l'institution la plus respectée des Français car le contact entre les élus et les citoyens est direct, sans artifice ou intermédiaire, au plus près des préoccupations de chacun dans sa vie de tous les jours.

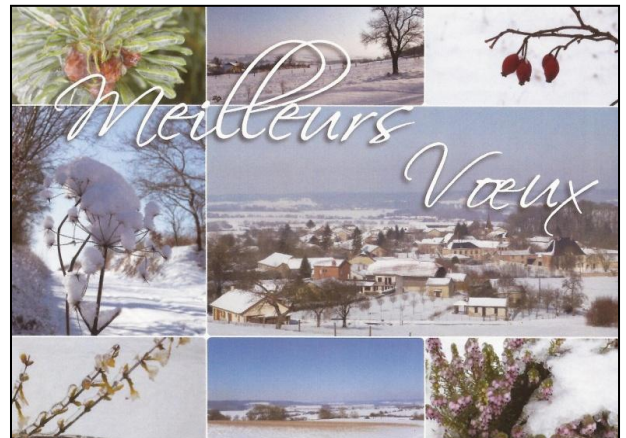
Les travaux réalisés en 2013 vous seront décrits dans les pages suivantes et je n'évoquerai pas les projets pour 2014 qui seront de la responsabilité de la future équipe municipale élue en mars prochain.

Un grand merci au très dynamique Comité des Fêtes et à sa présidente pour tous les événements proposés dans notre village.

Merci au Comité de fleurissement et aux habitants pour l'effort fourni depuis plusieurs années déjà. Malgré la non-attribution de la 1^{re} fleur, notre village était agréable et accueillant, ce qui reste l'essentiel.

Mes remerciements vont aussi à notre député Jean-Luc Warsmann, au Conseil Général des Ardennes et en particulier à Dominique Arnould pour son aide et son soutien dans toutes nos actions.

Je voudrais terminer en remerciant très vivement les adjoints et les conseillers municipaux qui participent activement à la vie communale et m'apportent confiance et soutien.

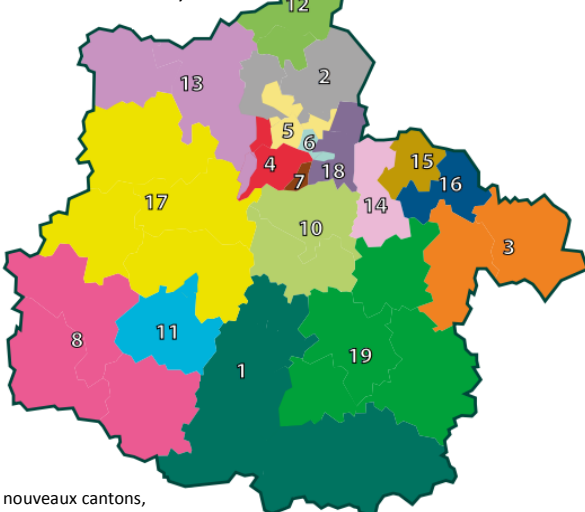


Quelques décennies d'écart entre ces 2 cartes de vœux...

Les Ardennes

2014 : 37 cantons/37 élus

2015 : 19 cantons/38 élus



Les nouveaux cantons,
« Ardennes en Marche », hiver 2014

Marcq, canton d'Attigny ?

Début décembre est paru le projet de redécoupage des cantons pour les Ardennes, basé sur des bassins de population d'environ 15 000 personnes.

Marcq ferait alors partie du canton d'Attigny.

Ce décret devrait entrer en vigueur lors du prochain renouvellement général des assemblées départementales.

Le nouveau canton d'Attigny compterait 78 communes (= six cantons actuels), de l'extrême sud-est de l'Argonne jusqu'à Tourteron.

Des actions se mettent en place au niveau du Conseil Général pour tenter de modifier ce projet dévastateur pour le monde rural :

Deux conseillers départementaux pour le canton d'Attigny représenteraient 78 communes alors que ceux de Bogny-sur-Meuse en représenteraient 12 ou ceux de Revin 7. Comment les conseillers départementaux pourront-ils « défendre » 78 communes avec autant de chances que ceux qui en « défendent » 7 ? Comment conserver la proximité avec les administrés ?

Les bassins de vie et les limites des communautés de communes et d'arrondissements n'ont pas été pris en compte : Raucourt se retrouverait dans le Canton de Vouziers mais appartient à la communauté de communes des 3 Cantons et à l'arrondissement de Sedan : comment se repérer ? A suivre.

Le point sur les travaux



● Des travaux ont été effectués sur nos chemins :

- ✓ Curage des fossés et nettoyage du macadam sur le chemin du Grand Mont
- ✓ Curage des fossés et chemin du Petit Mont
- ✓ Curage des fossés et remodelage du chemin du Bouvret
- ✓ Curage d'un fossé au niveau du cimetière pour permettre à l'eau de s'évacuer plus facilement vers la Besogne.

Ces travaux, bien qu'importants, sont encore insuffisants : les voitures, quads et autres deux-roues sont de plus en plus nombreux à y circuler ; les engins agricoles et forestiers sont de plus en plus imposants et lourds. Ces chemins, créés il y a plusieurs dizaines d'années, ne sont plus adaptés.

Soyons donc raisonnables et évitons de les emprunter par temps très humide ou par dégel.

- Le **pont de la Besogne**, reconstruit en novembre 2011, a été endommagé par un arbre tombé lors d'un fort coup de vent l'été dernier. Sa stabilité n'est pas remise en cause.



● Travaux sylvicoles

En 2013, 2 coupes de forêt communale ont été vendues, les arbres étant arrivés à maturité. Le fond a bien entendu été conservé.

Une autre parcelle a été reboisée : 430 plants de châtaignier et 215 plants d'alisier torminal viennent d'être plantés par l'ONF.

- La **toiture de la sacristie** est enfin rénovée.

- Toujours au point mort, les travaux du **carrefour rue d'Orthez/route de Saint-Juvin** verront – nous l'espérons - le jour en 2014. Dominique Arnould s'est chargée une nouvelle fois de faire remonter notre dossier au Conseil Général.



Informations



A la Mairie de Grandpré, le mardi, de 8h30 à 13h30

Besoin d'informations ou d'aide pour vos démarches administratives (Pôle Emploi, CPAM, MSA, CAF, MDPH...) ? Rencontrez un agent du Relais Services Publics. Attention, les permanences sont suspendues jusqu'au 28/02/2014. Le RSP de Vouziers reste à votre disposition au 03.24.30.47.67.

Rappels

↳ Vous pouvez écrire à votre journal ou proposer un article de votre choix. Contactez la mairie.

↳ Les réunions du Conseil Municipal sont publiques. Tout le monde a le droit d'y assister. Les convocations sont diffusées aux conseillers municipaux et affichées en mairie.

Pratique

Panne de congélateur ? Dégivrage urgent ?

Le congélateur de la salle communale peut être mis à votre disposition pour un dépannage de quelques jours.

Adressez-vous en mairie.

Vous prévoyez des travaux ?

Lorsque vous projetez d'effectuer des travaux qui modifient l'aspect extérieur de votre habitation (fenêtre, porte, toiture, appentis...), la loi veut que vous fassiez AU PRÉALABLE une déclaration de travaux.

Carte d'identité

À compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passera de 10 à 15 ans.

Les CNI délivrées aux mineurs resteront toujours valables 10 ans.

Cet allongement de 5 ans concernera à la fois :

- les nouvelles CNI délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014,
- les CNI délivrées entre le 2/01/2004 et le 31/12/2013. Pour ces cartes, la prolongation de 5 ans n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.

Etat-civil

✓ Tous nos vœux de bonheur à Stéphanie Lallement et Patrick Hognon pour leur mariage célébré le 24 août 2013.

✓ Notre village compte une habitante de plus : Juliette Bracq est née le 15 janvier pour la plus grande joie de Manon et de ses parents.

Elections

L'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires aura lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014.

La loi n°2013-403 du 17 mai 2013 a profondément modifié les modalités d'élection des conseillers municipaux.

Pour plus d'informations, renseignez-vous en préfecture ou sur www.interieur.gouv.fr.

Location de la salle communale



Début timide pour la location de la salle communale : une collation après obsèques, une réception de mariage et une fête de famille ont rapporté 345 € à la commune. Cependant, la salle est régulièrement utilisée pour les manifestations communales : 8 mai, 14 juillet, 11 novembre, Rois et vœux.

Le Comité des Fêtes l'utilise à de nombreuses occasions : rando des Marcassins, fête patronale, fête de Noël, Mardi-Gras, concours de belote... Enfin un lieu adéquat !

Le Comité des fêtes, qui bénéficie de la salle gratuitement, réalise régulièrement des achats pour l'aménager.

Journées du patrimoine



Belle affluence à Marcq pour les journées du patrimoine des 14 et 15 septembre 2013.

M. Laurent Peyret, propriétaire du "château Mercier" avait ouvert sa maison à la centaine de visiteurs qui avait fait le déplacement ; une visite de la cave au grenier.

C'était une jolie découverte du patrimoine local !



Celles (Ariège) : village d'accueil de nombreux réfugiés pendant la seconde guerre mondiale

Au début du dernier conflit mondial, les habitants de Marcq se trouvent dans une très pénible situation : l'exode, l'évacuation, quitter son village ...

Les départs vers diverses destinations furent échelonnés.

Les cultivateurs présents, les ouvriers agricoles attelèrent chevaux et charrettes remplies de l'indispensable et du plus précieux.

Monsieur Louis Caillet, maire de l'époque, donna l'ordre d'évacuation vers les 13 ou 14 mai 1940 et les habitants quittèrent le village.

Après multiples péripéties, erreur d'aiguillage : 7 familles se retrouvèrent dans le département de l'Ariège, à Celles et à Mercus-Garrabet, au pied des Pyrénées (au sud de Foix).

Les familles regagnèrent les Ardennes après la libération.

Aujourd'hui, Celles compte 117 habitants, soit une population quasi équivalente à celle de Marcq.

Les photos qui encadrent cet article ont été prises en 2013. Peut-être les personnes concernées reconnaîtront-elles quelques éléments de ce joli village ?

Jean-Guy Ménillet



Concours des villes et villages fleuris



Pour ceux qui ne le savent pas encore, nous n'avons pas eu notre première fleur ; seules 3 communes ardennaises l'ont obtenue. C'est lors d'une cérémonie à Bairon qu'on nous a remis un prix régional d'encouragement et 150 € de récompense sous forme d'un bon d'achat.

La première fleur sera peut-être pour la fois prochaine, au passage du jury régional en 2015.

Cette année, c'est le jury départemental qui visitera le village mais, n'ayant qu'un rôle de conseil auprès du jury régional, il n'attribue pas les fleurs.

Sur le bilan 2013, on peut lire :

- Aspects positifs : belle cohésion des élus, des bénévoles et des habitants – trottoirs entièrement végétalisés – propreté de l'ensemble du village.

- Conseils : développer la plantation d'arbres tiges – poursuivre l'implantation des massifs pleine terre – valoriser le patrimoine bâti (arbustes, vivaces...).

- Bilan : la motivation de l'équipe devrait permettre de progresser grâce au potentiel de verdure. Une visite de conseil par des membres du jury ou des professionnels nous est proposée... A voir !



Au Comité des Fêtes



La fête patronale



Les préparatifs de la fête avaient commencé bien en amont des 3 et 4 août 2013 :

Nous nous accordions tous sur le fait que la fête patronale ancienne mouture avait vécu et qu'il fallait faire souffler un vent nouveau pour attirer du monde.

Les plus jeunes ont donc bataillé ferme pour que le repas soit déplacé au dimanche midi et pour que soit organisé un bal avec thématique : soirée plage. Après le montage du chapiteau vendredi en soirée, avec de nombreux bénévoles que nous remercions, il a fallu étendre les 3 tonnes de sable et disposer le matériel prêté par l'association « Pays d'Argonne ».

La fête a débuté samedi soir par une célébration religieuse préparée par quelques Marcquillats. Ensuite, le bal a attiré de nombreux fêtards venus avec tongs et chapeaux de paille. La soirée s'est

déroulée dans la bonne humeur, avec la participation des jeunes et des moins jeunes, le tout sans débordement, ce qui est à souligner car très rare.

Dimanche matin, malgré quelques craintes, l'enlèvement du sable s'est fait sans encombre et l'on a pu préparer le chapiteau pour accueillir les 68 adultes et 9 enfants inscrits au repas concocté par Jean-Charles Genty sur le même thème que le bal.

La thématique pour la fête 2014 est encore à l'étude. Si vous avez des idées...

Le concours de belote



Le 21 septembre 2013, 40 joueurs se sont retrouvés pour le premier concours de belote organisé à Marcq.

Lots originaux, tableau de marquage informatique projeté en temps réel, ambiance bon enfant : tous les ingrédients étaient réunis pour faire de ce concours un beau succès.

Les commerçants de l'arrondissement, le Conseil Général et la 2C2A avaient offert la majorité des lots. Merci à eux pour leur soutien.



La fête de Noël

Après une arrivée en fanfare dans une jolie calèche tirée par Boston, le Père-Noël a offert des jouets aux plus jeunes.

Les collégiens ont reçu (suivant leur choix) des entrées pour le Parc Argonne Découverte, pour le cinéma « Les Tourelles » ou pour la toute nouvelle piscine « Aquarelle » de Sainte-Ménéhould.

Un goûter offert par le Comité des Fêtes a clôturé l'après-midi.



Quelques jours plus tard, les Aînés ont reçu un colis festif de la part du CCAS.

Ces colis étaient composés de produits du terroir : chocolats belges, vins conseillés par un caviste local, biscuits connus et reconnus, terrines artisanales... uniquement des produits de qualité destinés à faire plaisir.



Au programme du Comité des Fêtes cette année :

- ✓ Mardi 4 mars : Mardi-Gras
- ✓ Dimanche 9 mars, 14h : 2^{ème} concours de belote
- ✓ 2 et 3 août : Fête patronale
- ✓ 7 septembre : 3^{ème} vide-greniers

- ✓ 6 juillet : 14^{ème} Rando des Marcassins